[illegible]

[illegible]

[illegible] L'arrivée du colonel [illegible] dans ses murs a produit un [illegible] les Lyonnais, qui se sont rappelés sa conduite franche et loyale dans nos malheurs de 1817. La foule empressée de contempler les traits de ce brave militaire, l'a accompagné [illegible] passage.

" Le séjour du [illegible] Lyon a aussi été [illegible] grand [illegible] bien voulu accepter [illegible] cinq [illegible]

[illegible] complète que le permettait le lieu local de Mars, [illegible] par [illegible] de Mars, [illegible] Le [illegible] et le [illegible] M. Coste [illegible] [illegible] yen l'un [illegible] conditionnelles.

L'un des convives a [illegible] la parole et a dit [illegible] l'Abbaye [illegible] nais [illegible] de [illegible] pénible [illegible] Puis [illegible] jours [illegible] dont [illegible] " montre [illegible] pour [illegible] Pulase [illegible] jouir [illegible] de sa gratitude [illegible]

[illegible] A la ville de Lyon [illegible] de la France, [illegible] envie de [illegible] Messieurs, l'accueil [illegible] que je reçois [illegible] de deux [illegible]

" 1°. De la conduite que j'ai tenue pendant les temps orageux de 1817. J'ai [illegible] venu pour [illegible] ma [illegible] ité ; j'ai fait mon devoir.

" 2°. De mon dévouement à la cause des Grecs. [illegible] n'ayant plus rien à faire en France, devait consacrer le peu de temps qui lui restait à la défense [illegible] qui suivent [illegible]

[illegible] de notre expédition en Morée ! A l'anniversaire de la liberté de la Grèce !

" A l'union de l'armée et des citoyens !

" Aux députés conscrits du Rhône ! A M. M. Bondre, Jerg, Dumilé, Bulot-Comte. Ils ont loyalement rempli leur mandat."

" L'ordre le plus parfait et la [illegible] la plus franche n'ont pas cessé de régner dans cette fête de famille.

" Après le repas, tous les convives [illegible] accompagnant [illegible] Fabvier, qui a quitté notre ville ce matin, à cinq heures, pour se rendre à Paris. Il a pour domestique un Albanais dans son costume."

FEUILLETON.

[illegible] soleil [illegible] Au milieu de la vaste mer du Sud, s'élève, [illegible] reine de l'Océan Pacifique, la délicieuse Taïti. Elles voulurent [illegible] beaucoup de fleurs couronne ses plus [illegible] ses rivages et ses récifs [illegible] dans les forêts de cocotiers, dont les immenses panaches de verdure sont sans cesse balancés par les molles brises des vents alizés. [illegible] une température constamment égale [illegible] vivent d'heureux insulaires ; leurs jours se succèdent sans secousses, et les travaux du lendemain sont, [illegible] ceux des jours écoulés. Quelle émotion doit éprouver l'Européen transplanté du sol de la France sur une scène neuve et si opposée aux tableaux qui fixèrent ses premiers regards ! Aux poinçons émaillées de paquerettes et de boutons d'or, au murmure des eaux des étangs qu'ombrage le pyramidal peuplier, succèdent les torrens des montagnes [illegible] sur des lits de basaltes, ces [illegible] longues lianes chargées de fleurs jettent leurs ponts naturels sur ces ravins, dans lesquels les hibiscus aux larges fleurs purpurines. Dans ces forêts gracieuses formées d'arbres dont le feuillage varie à l'infini, s'élancent vers le ciel les longues tiges des palmiers, tandis que les buissons ne se composent que de [illegible] et de roses de Chine.

[illegible] et s'croisent les arbres à pain ; leurs rameaux supportent la nourriture [illegible] de l'habitant ; ils ombragent la cabane où vit sa famille. C'était chaque jour pour mon cœur le plus délicieux spectacle, que d'assister sur [illegible] aux jeux de nos [illegible] ; leurs plaisirs étaient [illegible] simple comme le cours de leur vie [illegible] aux [illegible] gaîté de la jeunesse, et paraissaient éprouver la plus vive satisfaction d'être témoins de leurs chants et de leurs danses. [illegible] spectacle [illegible] mon attention fut bientôt captivée par les chants [illegible] de jeune [illegible] dans la voix douce [illegible] suivans :

[illegible] ne sens pas ; ma que en vain [illegible] sur la mer le navire [illegible] qui t'entraîne à mon amour ; espoir [illegible] que je ne vois que les vagues qui [illegible] qui [illegible] en [illegible] rapidement [illegible] bord dans [illegible] ma [illegible] fatigué de [illegible] à [illegible]

Un [illegible] hôtes [illegible] chercher [illegible] m'inspira [illegible] pitié. Lorsque j'en fus [illegible] par des groupes bruyans et joyeux de danseurs. Ceux-ci, grands, bien faits, tels qu'on nous représente Apollon vainqueur du serpent Py[illegible]

[illegible] Le plus [illegible] de [illegible] Les femmes [illegible] et depuis [illegible] voyage [illegible] de la [illegible] [illegible] leurs [illegible] branches [illegible] [illegible] ; elle [illegible] [illegible] d'un peintre [illegible] [illegible] cheveux [illegible] et sur le sommet de la tête, au [illegible] Quelques [illegible] [illegible] n'ont pas été dédaigné [illegible] [illegible] jusque du sentiment de [illegible] [illegible] la danse des femmes : celle-ci n'est pas comparable sans doute aux pas voluptueux et sérieux des bayadères de l'Opéra ; mais cependant elle n'est pas [illegible] grâce et [illegible] [illegible] en effet un demi-jour [illegible] la clarté vacillante de la lune à travers le feuillage grêle et coupé des mimosa, et parcille de nombreuses torches de fibres [illegible] étant d'usage [illegible] lumières, [illegible] de torrens de fumée, sur une scène abritée par des bananiers et des palmiers, et ayant pour acteurs toute la jeunesse d'une île célèbre, a peu-près dans le costume d'Eva dans le paradis terrestre. [illegible] toute la magie d'une représentation [illegible] neuve pour des yeux [illegible]

B. P. L.

Marine.

[illegible] NOUVELLE-ORLÉANS.

Départs du 8.

[illegible] Liverpool.

[illegible] Perth, Cole, Mobile, [illegible] Philadelphie, [illegible] Payson.

[illegible] Morgan et co.

[illegible] Richard, Blanchard, New-York, G. Harold.

[illegible] Allemor, Canno, Mobile, Capitaine.

[illegible] Wm Dilberry, Austin, Pensacola, Capitaine.

[illegible] Galgé, Dames, Havane, [illegible]

Arrivés.

Bateau à vapeur [illegible], Cupin, Bayou Rouge avec 33 balles coton à Wilkins et Linton, 127 à [illegible] Byrne et co. 76 à J Hagan et co. 39 à [illegible] Lowell et co. 5 à H White, 15 à J Collins, 30 [illegible] à C Lane, 2 do de Voutre—40 passagers.

Bateau à vapeur Daniel Boone, Langdale, de Louisville en 18 jours avec 18 barils farine, 27 pièces toile d'emballage à Catton et Hutchinson, 60 quarts à Reynolds, Ferriday et autres articles à ordre—30 passagers.

Bateau à vapeur Neptune, Williams, Pittsburgh, chargement, 7 balles coton à N Franklin, 76 à J Hagan et co. 271 à A Fink et co. 265 à Reynolds Byrne et co. et 8 autres—29 passagers.

Bateau à vapeur Lady Lafayette, Ives, Bayou Rouge, chargement 204 balles coton à [illegible] et 8 autres—44 passagers.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche 24 Décembre 1828,

Une représentation de

BARBIER DE SEVILLE,

OU LA PRÉCAUTION INUTILE,

Opéra en 4 actes, paroles de Beaumarchais [illegible] Rossini ; cet ouvrage [illegible] accueilli, et qui a fait l'admiration de toute l'Europe, puisqu'on le joue dans toutes les langues, a été remis au théâtre avec le plus grand soin.

Acteurs—MM. Alexandre, Prévil, Alfred, Leblanc, Marchand, Fabary, Lecheur, Théodore, Mmes Perrage, Chollet.

[illegible] Ière représentation de

PETIT CORSAIRE,

OU LE REPOS.

Vaudeville en un acte, de Bourgeoisie, Merle et Duflers.

Acteurs—MM. Victorin, Lebrun, Mexandre, Fabary, Alfred, Marchand ; Mmes Bobé.

On commencera à six heures 1-2 précises.

Mardi 23—*le Pas Redoublé*, opéra-vaudeville en 1 acte, de Rossini ; *Le Mendiant, Andromaque, Zaïre*, tragédies ; *le Bourguemestre de Saardam*, vaudeville nouveau.

Café Louisianais.

De L'etra & Co. ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un *Café et Restaurant*, au coin des rues d'Orléans et Bourbon. Les soins qu'ils ont porté à monter cet établissement de manière à recevoir dignement les personnes qui l'honoreront de leur [illegible], leur font espérer qu'ils obtiendront l'encouragement du public. La buvette sera constamment pourvue des meilleurs vins et liqueurs. Ce bel édifice est disposé de manière à y recevoir des [illegible] qui voudraient prendre des repas particuliers à la carte ou de commande ; à la grande salle se trouvera la table d'hôte, qui sera servie avec un soin particulier, et de manière à flatter le goût des plus fameux épicuriens. Les gens destinés au service des salons sont tous Français et ont travaillé dans les premières maisons de Paris. Les humbles sont distribuées de manière à ce que l'on puisse entrer dans les salons particuliers sans passer par les appartemens du bas.

Le déjeuner sera servi à plusieurs reprises depuis 8 heures du matin jusqu'à 11, pour les déjeuners ; et depuis 1 jusqu'à 4 pour les dîners. La table d'hôte sera servie à 3 heures précises.

On pourra [illegible] repas de manière que l'on puisse [illegible] deux [illegible] Ou [illegible] ville [illegible] [illegible]

SALLE D'ORLEANS.

AVIS.—La Souscription des bals de société est ouverte. Les personnes qui désirent y souscrire sont priées de vouloir bien s'adresser à M. Bertus et chez [illegible]

[illegible] DIVERSES.

[illegible] VENTE [illegible] prochain [illegible] par [illegible] quillez [illegible] en [illegible] L. White [illegible] une [illegible] un [illegible] [illegible] 30 ans, de cette [illegible] domestiques vendu [illegible] pour cause de [illegible]

Conditions—Six mois de crédit en billet [illegible] à satisfaction et [illegible] spéciale [illegible] 18 déc.

[illegible] Aujourd'hui [illegible] décembre [illegible] GRAND BAL PARE [illegible]

[illegible] BAL [illegible] Orléans et Bourbon [illegible] 25 cts. [illegible] Tapissier.

[illegible] IRLANDAIS [illegible] doivent se donner [illegible] 21 de [illegible] heures [illegible] pour [illegible] à [illegible] BERTUS.

SALLE [illegible] Orléans et Bourbon [illegible] Décembre [illegible] billet personnel. La Décision.

SALLE ST. PHILIPPE.

Samedi, 20 Décembre,

On donnera un

GRAND BAL PARE.

Prix d'Entrée—une piastre.

Cette après-midi, à 5 heures, [illegible]

LOTS de 6000, 1000 piastres, revenant [illegible] blement à ceux qui achètent [illegible] billets [illegible] de

MALGOLDT

[illegible] la Rue de Pile [illegible] rue Chartres [illegible] No. 86.

Les billets [illegible] à quatre [illegible]

Ligne Américaine.

POUR PHILADELPHIE.

La barque HERCULE, (ci-devant paquebots) capt. Langton, [illegible] son gros fret engagé, partira pour le [illegible] prochain ; pour le reste du passage, s'adresser à bord ou à

19 déc. SAMUEL F. MORGAN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire *HAYDEN*, capt. Brown, ayant la moitié de son chargement [illegible] ici au 29 de ce mois, [illegible] plus du fret qu'un passager ; s'adresser à

19 déc. G. E. RUSSELL & BARSTOW.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot *MINERVE*, capt. [illegible] Rogers, est maintenant prêt à recevoir son chargement, ayant tout son fret engagé, partira sans le plus bref délai. Pour le reste du passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

P. WHITREE, FAUBOURG & Co.

[illegible] déc. Rue du Canal.

POUR BALTIMORE.

Le brick *OLIVE BRANCH*, capitaine Manroe, a besoin de 100 barriques pour compléter son chargement, qu'on peut [illegible] prendre au haut ou au bas de la ville, à des prix avantageux. S'adresser à

19 déc. J. DUFFY & Co.

POUR NEW-YORK (paquebot du 1er. Janvier.)

Le navire DE WITT CLINTON, capt. Packard, sera prêt demain à [illegible] au haut ou au bas de la ville pour prendre du sucre. Pour le reste du fret s'adresser à

G. E. RUSSELL et BARSTOW.

[illegible]

POUR LE HAVRE.

Le navire de premier bord, *[illegible]*, capt. Burke, partira sous le plus bref délai possible.

T. NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe, NIGGUI, capt. Davis, a une partie de son chargement [illegible] pour le reste du passage, s'adresser à

NICOLET & Co. (11 déc.)

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe, [illegible], capitaine Smith, partira pour [illegible] et fera [illegible] coton. Pour le reste du fret s'adresser au capitaine à bord, ou à

[illegible]

POUR LE HAVRE.

Le navire *[illegible]*, capitaine [illegible] et [illegible] 250 balles pour compléter son chargement, [illegible] de suite. S'adresser à

[illegible] & Co.

POUR LIVERPOOL.

[illegible] balles de coton manquant pour le nouveau [illegible] garantie de ne pas [illegible] navire [illegible] Snow. Pour le reste du fret s'adresser à

G. E. RUSSELL et BARSTOW.

[illegible] rue Royale, no. 69.

[illegible] SHIPPING.

POUR [illegible] SAGO DE CUBE.

Le beau [illegible] *[illegible]*, capitaine [illegible], a [illegible] pour [illegible] pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

M. F. [illegible]

[illegible] Nouvelle-Orléans.

[illegible] de 56 50 le baril d'après le tarif des boulangers, [illegible] QUARANTE-UNE ONCES de pain pour un sou. Nlle-Orléans, 19 déc. 1828.

D. Prieur.

[illegible] LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE

DE

BATON-ROUGE—5ème. classe.

Le tirage se fera aujourd'hui Samedi, 20 Déc. [illegible] les Gros Lots sont de [illegible] 3000, 2000, 1600, 1246 &c. [illegible] des billets entiers, [illegible] demis 8 piastres, [illegible] 1 piastre.

On pourra se procurer des billets en s'adressant au bureau de

B. Z. CANONGE,

Rue de Chartres, en face du café Swinton.

B. Z. Canonge annonce également qu'il tient un bureau de Courtage, où l'on échange les billets et monnaies sans [illegible] les doublons mexicains, espagnols et [illegible] Il se charge aussi de la vente de [illegible] &c. [illegible]

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE

DE BATON-ROUGE—5ème Classe.

Le Tirage aura lieu le 20 Décembre 1828.

1 lot de	$ 6000	est	$ 6000
1 do	do 3000	do	do 3000
1 do	do 2000	do	do 2000
1 do	do 2000	do	do 2000
1 do	do 1600	do	do 1600
1 do	do 1246	do	do 1246
5 lots de	do 300	sont	do 1500
5 do	do 300	do	do 1500
6 do	do 100	do	do 600
138 do	do 25	do	do 3450
138 do	do [illegible]	do	do 2760
658 do	do [illegible]	do	do 4470
6072 do	do [illegible]		[illegible]

Billets blancs } 17,550 billets à [illegible] $365,160

Ce plan, opéré par la permutation de 27 numéros et le tirage de 4, donne 17,550 billets, [illegible] 24 lots avec trois des numéros sortis, 828 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un seul [illegible]. Pour déterminer le nombre des 17,550 billets, 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27 seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les 1er. 2e. 3e. et 4e. numéros sortis immédiatement, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de [illegible] $6000

Celui ayant les 1er. 3e. et 2d. numéros sortis [illegible] 3000

" 2d. 1er. et 3e. " [illegible] 2000

" 3d. 1er. et 2d. " [illegible] 1600

" 4d. 2d. et 3e. " [illegible]

Les billets ayant les 2d. 3d. et 4e. numéros sortis [illegible] quel ordre, chacun [illegible] 500

Ceux ayant les 1er. 2d. et 4e. numéros, chacun [illegible] 300

" " " 1er. 3e. et 4e. " [illegible] 100

138 " " 3d. et 4e. " [illegible]

138 " " 2d. et 3e. " [illegible]

252 ayant 2 des numéros sortis, [illegible]

6072 ayant un seul des numéros sortis, [illegible]

Tout billet ayant [illegible] droit à un lot [illegible]

Les lots seront payables [illegible] sujets à la déduction d'usage [illegible] sont.

PHILIP HICKY,
A. BUSSELLIERE,
B. DUPUIS,

Prix des Billets.

Billets entiers $1, demi $[illegible], quarts [illegible] neuf billets (garantis de ne pas sortir [illegible] $16) $36.

On peut se procurer des billets

Au Bureau des Administrateurs, [illegible] et Bienville.

F. VIGNAUD.

Agent pour les Administrateurs.

Marchandises Nouvelle-Orléans.

[illegible] farine [illegible] de $6 50 le baril d'après le tarif des boulangers, [illegible] donnée pendant la semaine prochaine, QUARANTE-UNE ONCES de pain pour un sou. Nlle-Orléans, 19 déc. 1828.

D. Prieur.